

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE
D'AGRONOMIE COLONIALE

Paris, le 29 Janvier 1907

Secrétaire perpétuel du Bureau International :

M. le Professeur F. HEIM

34, rue Hamelin, PARIS (16^e Arr.)

Trésorier : M. ÉMILE MERCET

Président du Comptoir National d'Escompte de Paris

14, rue Bergère

PARIS

(9^e Arr.)



MONSIEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

Aux termes des articles 13 et 17 des Statuts et de l'article 1^{er} du règlement intérieur de notre Association, j'ai l'honneur de vous faire connaître que sont mises en recouvrement les cotisations des Membres de l'Association pour l'année 1906.

Je vous serai fort obligé de vouloir bien me faire parvenir votre cotisation d'ici le 15 Mars 1907

Passé cette date, je comprendrai que, au lieu de m'en faire l'envoi, vous préférez que le reçu vous en soit présenté chez vous. La cotisation se trouvera dans ce cas, comme d'usage, augmentée des frais de recouvrement, soit Fr. 16,60.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et honoré Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Trésorier,

Président honoraire de l'Union Coloniale française,
Président du Comptoir National d'Escompte de Paris,

Emile Mercet

Monsieur le Professeur Henriques
Vice-Président
Directeur du Jardin botanique à
l'université de Coimbra
Portugal.